

23 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-22

Objet : Affectation du résultat - Budget Général 2025

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giaïacopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggiannello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-22

Objet : Affectation du résultat - Budget Général 2025

Le Président rappelle, compte tenu des résultats, qu'il convient de décider de l'affectation du résultat.

Pour cela, il propose les éléments de décision suivants :

BUDGET GENERAL

			BUDGET GENERAL
FONC	A	Résultat de l'exercice (fonctionnement)	-717 741,56
	B	Résultats antérieurs reportés	1 543 502,74
	C=A+B	Résultat à affecter	825 761,18
INVES		Résultat de l'exercice	48 309,16
		Résultats antérieurs reportés	192 652,14
	D	Solde d'exécution de la section d'investissement	240 961,30
		RAR - Recettes	500 538
		RAR - Dépenses	827 829,75
	E	Solde des restes à réaliser d'investissement	-327 291,75
	F=D+E	Besoin de financement Excédent de financement	86 330,45

Compte tenu de ces éléments, le Président propose l'affectation suivante

Affectation (C)	En report de fonctionnement R002	739 430,73
	En report de fonctionnement D002	
	En réserve d'investissement R 1068	86 330,45

**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Compte Administratif du Budget Général 2025,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents ou représentés : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 Nombre de vote pour : 31

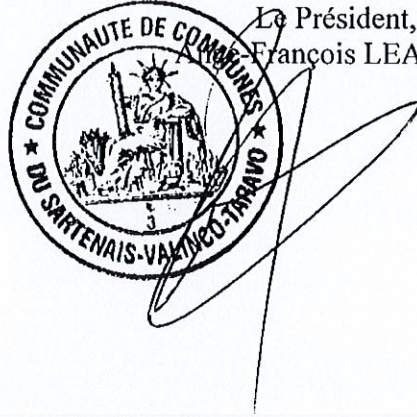
23 MARS 2026

Nombre de vote contre : 31

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Francois LEANDRI



23 MARS 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-23

Objet : Affectation du résultat - Budget Annexe EAU 2025

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Seanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giaïacopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-23

Objet : Affectation du résultat - Budget Annexe EAU 2025

Le Président rappelle, compte tenu des résultats, qu'il convient de décider de l'affectation du résultat.

Pour cela, il propose les éléments de décision suivants :

BUDGET ANNEXE EAU

			BUDGET EAU
FONC	A	Résultat de l'exercice (fonctionnement)	1 101 227,77
	B	Résultats antérieurs reportés	235 589,10
	C=A+B	Résultat à affecter	1 336 816,87
INVES		Résultat de l'exercice	42 883,95
		Résultats antérieurs reportés	-342 183,71
	D	Solde d'exécution de la section d'investissement	- 299 299,76
		RAR - Recettes	680 901,80
		RAR - Dépenses	1 198 836,05
	E	Solde des restes à réaliser d'investissement	- 517 934,25
	F=D+E	Besoin de financement Excédent de financement	817 234,01

Compte tenu de ces éléments, le Président propose l'affectation suivante :

Affectation (C)	En report de fonctionnement R002	519 582,86
	En report de fonctionnement D002	
	En réserve d'investissement R 1068	817 234,01

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Compte Administratif du Budget Annexe Eau 2025,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents ou représentés : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 Nombre de vote pour : 31
 Nombre de vote contre : 0

23 MARS 2026

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
François LEANDRI



23 MARS 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-24

Objet : Affectation du résultat - Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2025

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giacopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggiannello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D’Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-24

Objet : Affectation du résultat - Budget Annexe ASSAINISSEMENT 2025

Le Président rappelle, compte tenu des résultats, qu’il convient de décider de l’affectation du résultat.

Pour cela, il propose les éléments de décision suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

			BUDGET ASSAINISSEMENT
FONC	A	Résultat de l’exercice (fonctionnement)	1 209 466,57
	B	Résultats antérieurs reportés	
	C=A+B	Résultat à affecter	1 209 466,57
INVES		Résultat de l’exercice	45 635,29
		Résultats antérieurs reportés	-2 501 998,57
	D	Solde d’exécution de la section d’investissement	- 2 456 363,28
		RAR - Recettes	1 170 061,10
		RAR - Dépenses	1 275 380,90
	E	Solde des restes à réaliser d’investissement	-105 319,80
	F=D+E	Besoin de financement / Excédent de financement	-2 561 683,08

Compte tenu de ces éléments, le Président propose l’affectation suivante :

Affectation (C)	En report de fonctionnement R002	
	En report de fonctionnement D002	
	En réserve d’investissement R 1068	1 209 466,57

Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Compte Administratif du Budget Annexe Assainissement 2025,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents ou représentés : 31
 Nombre de suffrages exprimés : 31
 Nombre de vote pour : 31

23 MARS 2026

Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1 : d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
François LEANDRI



23 MARS 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO**

SEANCE DU 11 MARS 2026

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-25

Objet : Détermination des taux de fiscalité

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giafacopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañtucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-25

Objet : Détermination des taux de fiscalité

Le Président rappelle que la fiscalité locale a fait l'objet d'une réforme en 2021 principalement sur la taxe d'habitation qui a été partiellement « remplacé » par une fraction de TVA.

Par la suite, c'est la CVAE qui a été supprimé pour être « troqué » contre une nouvelle part de TVA.

1. Vote du taux de la TFB

Le Président propose de maintenir le taux appliqué, soit 0%.

2. Vote du taux de la TFNB

Le Président propose de maintenir le taux appliqué précédemment, soit 1,94%.

3. Vote du taux de la CFE

Le Président propose de maintenir le taux 2025, soit 17.79%.

4. Vote du taux de la Taxe d'habitation additionnelle

Le Président propose d'appliquer le taux antérieurement appliqué, soit 11,50%.

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Vu, les statuts de la communauté de communes,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

Nombre de vote pour : 31

Nombre de vote contre : 0

DECIDE

23 MARS 2026

Article 1 : d'adopter les taux d'imposition pour l'exercice 2026 tels que précisés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Angé-François LEANDRI



23 MARS 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-26

Objet : Vote du taux de la TEOM de zone

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giàcapi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-26

Objet : Vote du taux de la TEOM de zone

Le Président propose d'appliquer les mêmes taux qu'en 2024 et 2025.

OLMETO – 7%.

PROPRIANO – 7%.

SARTENAIS – 13%.

ROCCA – 8%.

BEL CAMPOMORO – 10%.

TARAVO – 18%.

Le conseil communautaire,

Monsieur le Président entendu dans son exposé,

Vu, les statuts de la communauté de communes,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

Nombre de vote pour : 31

Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1 : d'adopter les taux de TEOM de zone pour l'exercice 2026 tels que précisés ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Lari Ange
Nicolas LEANDRI



Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 OLMETO 02 PROPRIANO 03 LA ROCCA	189 OLMETO	P	3 907 992
	249 PROPRIANO	P	8 588 932
	018 ARBELIARA	P	253 219
04 BELVEDERE CAMPOMORO	118 FOZZANO	P	250 827
	310 SANTA MARIA FIGANIELLA	P	98 920
	349 VIGGIANELLO	P	1 231 828
	035 BELVEDERE CAMPOMORO	P	1 087 470
	038 BILIA	P	77 431
	115 FOCE	P	132 474
	127 GIUNCHETO	P	115 402
	128 GRANACE	P	97 465
	129 GROSSA	P	124 702
	249 PROPRIANO	RA	67 246
05 SARTENE 06 TARAVO	272 SARTENE	P	4 688 060
	021 ARGJUSTA MORICCIO	P	159 210
	071 CASALABRIVA	P	306 400
	160 MOCA CROCE	P	281 269
	211 PETRETO BICCHISANO	P	828 008
	284 SOLLIACARO	P	601 482

23 MARS 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-27

Objet : Tarification des différents services relatifs à l'assainissement collectif

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriya	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giàcopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggiannello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-27

Objet : Tarification des différents services relatifs à l'assainissement collectif

Le Président rappelle que, outre l'harmonisation de certains tarifs, il a acté le principe d'appliquer l'inflation de l'exercice précédent afin de limiter le recours à des hausses brutales et de garantir le financement du fonctionnement du service.

A cet effet, comme en 2024 et 2025, il est proposé au Conseil d'appliquer au tarif en vigueur le niveau d'inflation constaté de l'année précédente.

A cet effet, le Président propose d'appliquer une hausse de à 0,9% (4,9% en 2024 et 2% en 2025) aux tarifs en vigueur.

COMMUNES	TARIFS 2024 HT		TARIFS 2025 HT		TARIFS 2026	
	PART FIXE	PART VARIABLE M3	PART FIXE	PART VARIABLE M3	PART FIXE	PART VARIABLE M3
Argiusta-Moriccio, Moca Croce, Belvédère (Belvédère-Campomoro), Bilzese (Foce-Bilzese), Fozzano et Sta Maria Figaniella	60,84 €	1,05 €	62,06 €	1,07 €	62,62 €	1,08 €
Arbellara, Casalabriva, Petreto-Bicchisano et Sollacaro, Giuncheto, Granace et Grossa		1,65 €		1,68 €		1,70 €
Propriano, Sartène, Olmeto, Viggianello, Campomoro	106,07 €	2,74 €	108,19 €	2,79 €	109,16 €	2,82 €

23 MARS 2026

AUTRES TARIFS INDEXES (HT)			
OBJET	2024	2025	2026
Traitement des matières de vidange au m ³	31,47 € / M ³	32,10 € / M ³	32,39 €

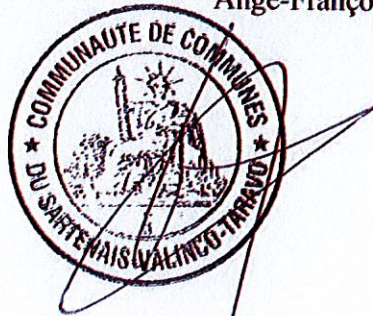
**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 31
Nombre de suffrages exprimés : 31
Nombre de vote pour : 31
Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1 : d'appliquer une hausse de 0,9 % au tarif en vigueur.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Ange-François LEANDRI





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-28

Objet : Tarification des différents services relatifs à l'eau potable

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giafacopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Olandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-28

Objet : Tarification des différents services relatifs à l'eau potable

Le Président rappelle que le Conseil a acté le principe d'appliquer l'inflation de l'exercice précédent afin de limiter le recours à des hausses brutales et de garantir le financement du fonctionnement du service.

A cet effet, comme en 2024 et 2025, il est proposé au Conseil d'appliquer au tarif en vigueur le niveau d'inflation constaté de l'année précédente.

Le Président propose d'appliquer une hausse de à 0,9% (4,9% en 2024 et 2% en 2025) aux tarifs en vigueur.

COMMUNES	TARIFS 2024 HT		TARIFS 2025 HT		TARIFS 2026 HT	
	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE	PART FIXE	PART VARIABLE
Surtaxe	5,24 €	0,52 € / M ³	5,34 €	0,53 € / M ³	5,39 €	0,54 €
Redevance	81,82 €	0,99 € HT / M ³	83,46 €	1,01 € HT / M ³	84,21 €	1,02 €
Tarif Compteur vert	56,64 €	0,42 € HT / M ³	57,77 €	0,43 € HT / M ³	58,29 €	0,44 €

**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

Nombre de vote pour : 31

Nombre de vote contre : 0

23 MARS 2026

DECIDE

Article 1 : d'appliquer une hausse de 0,9 % au tarif en vigueur.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
Ange-François LEANDRI



23 MARS 2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO TARAVO
SEANCE DU 11 MARS 2026**

Convocations en date du 27 février 2026

Délibération n° 2026-29

Objet : Tarification en matière de Redevance Spéciale

Le 11 mars 2026 à 14 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo se sont réunis à la Pépinière d'entreprises TARRA, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Président de la communauté de communes, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Communes	Titulaires
Arbellara	
Argiusta-Moriccio	
B.Campomoro	Tolini Jean-Pierre
Bilia	Tramoni Michel
Casalabriva	Micheletti Vincent
F.Bilzese	Cianfarani Pierre
Fozzano	Istria Mireille
Giuncheto	Paolini François
Granace	Leandri Jean-Yves
Grossa	Costanzo Mathias
Moca-Croce	Istria Patrice
Olmeto	Andréani Marie-Ange Mazzone Jean-Bernard Mozziconacci José-Pierre
Petreto-Bicchisano	Nicolaï Jacques
Propriano	Bartoli Paul-Marie Duval Danielle-Santa Ettori Ghislaine Léandri Ange-François Ollandini Jean-Baptiste Pianelli-Casanova Angélique Scanavino François-Joseph Taberner Elisabeth
Ste Marie Figaniella	
Sartène	Canetti Caroline Giafacopi Michel Mondoloni Marie-Liliane
Sollacaro	Bartoli Jean-Jacques
Viggianello	Pereney Jean, Pucci Joseph

27 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le conseil communautaire étant composé de 41 membres en exercice.

23 MARS 2026

Procurations : 4 : Monsieur Lari Ange a donné procuration à Monsieur Bartoli Paul-Marie, Madame Puthod-Honoré Myriam a donné procuration à Madame Etori Ghislaine, Monsieur Faggiani Alain a donné procuration à Monsieur Ollandini Jean-Baptiste, Monsieur Rocca Antoine a donné procuration à Monsieur Mozziconacci José-Pierre.

Absents non représentés : 10 : Cañucoli Paul-Joseph, Carrier Marie-Antoinette, Luciani Jean-Pierre, Alaris Nicolas, Barcelo Angelika, Corti Jacques, D'Ortoli Bertrand, Mondoloni Jeannine, Mondoloni Marie-Pierre, Quilichini Pascal.

Délibération du conseil communautaire en date du 11 mars 2026 : n°2026-29

Objet : Tarification en matière de Redevance Spéciale

Le Président rappelle que le Conseil a acté le principe d'appliquer l'inflation de l'exercice précédent afin de limiter le recours à des hausses brutales et de garantir le financement du fonctionnement du service.

A cet effet, comme en 2024 et 2025, il est proposé au Conseil d'appliquer au tarif en vigueur le niveau d'inflation constaté de l'année précédente.

Le Président propose d'appliquer une hausse de à 0,9% (4,9% en 2024 et 2% en 2025) aux tarifs en vigueur.

OBJET	TARIFS 2024 (HT)	TARIFS 2025 (HT)	TARIFS 2026 (HT)
Redevance spéciale en € / litre	0,0314 €	0,0320 €	0,0323 €

**Le conseil communautaire,
Monsieur le Président entendu dans son exposé,
Vu, les statuts de la communauté de communes,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré, et selon le vote ci-après reproduit,**

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 31
Nombre de suffrages exprimés : 31
Nombre de vote pour : 31
Nombre de vote contre : 0

DECIDE

Article 1 : d'appliquer une hausse de 0,9 % au tarif en vigueur.



Extrait conforme au registre,
Le Président,
Jean-François LEANDRI